Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes Françaises 2030 : une Charte sociale, économique et environnementale signée pour des Jeux exemplaires

Paris, le 26 novembre 2025

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) Alpes Françaises 2030, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (Solideo Alpes 2030) et les organisations patronales et syndicales de salariés ont signé aujourd'hui, la Charte Sociale, Économique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes Françaises 2030, une étape clé dans la préparation de l'évènement.

Elle s'est tenue au siège du CNOSF, à Paris, en présence de la Ministre des Sports, des présidents du COJOP Alpes Françaises 2030 et de la Solideo Alpes 2030, des représentants des organisations syndicales et patronales, ainsi que des représentants des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

Un socle commun pour des Jeux exemplaires

Dans la continuité de la Charte sociale Paris 2024, ce nouvel accord confirme la volonté de faire des Jeux 2030 un modèle en matière d'inclusion professionnelle, de droits sociaux, de responsabilité économique et de transition environnementale.

Des engagements pensés pour les territoires alpins

Renforcée par les acquis de Paris 2024, la Charte Alpes 2030 vise notamment à :

- Soutenir l'emploi local et les clauses sociales adaptées aux TPE-PME,
- Garantir des conditions de travail exemplaires sur les chantiers,
- Encourager l'économie circulaire et la sobriété énergétique,
- Préserver les écosystèmes et la biodiversité alpins.

Elle intègre une dimension environnementale amplifiée, pensée pour répondre aux enjeux propres aux zones de montagne.

Construire un héritage durable pour les Alpes

En signant cette Charte, la Solideo Alpes 2030, le COJOP Alpes Françaises 2030 et les acteurs sociaux réaffirment leur ambition commune de laisser aux populations et aux territoires un héritage solide, durable et responsable.

Les Jeux des Alpes Françaises 2030 s'inscrivent ainsi dans une dynamique fédératrice, sociale et environnementale, au service du bien commun.

Edgar Grospiron, président du COJOP Alpes Françaises 2030 : « *La signature de la Charte sociale est un dispositif essentiel à la réussite des Jeux de 2030 : elle nous engage à organiser un événement porteur de progrès social, économique et environnemental, et elle fédère les acteurs sociaux autour du projet pour engager toutes les forces vives du territoire, local comme national, derrière une ambition commune. En reconduisant un dispositif qui a fait ses preuves, nous démontrons aussi notre capacité à avancer vite en nous appuyant, lorsque c'est pertinent, sur l'héritage de Paris 2024* ».

Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France, Président de la Solideo Alpes 2030 :
« *Avec cette Charte sociale, économique et environnementale, nous franchissons une étape essentielle : celle d'ancrer définitivement les Jeux des Alpes Françaises 2030 dans une exigence de responsabilité. Notre ambition reste la même : organiser des Jeux exemplaires, respectueux de l'environnement, qui rassemblent et qui laissent un héritage utile, durable et partagé à nos territoires comme à leurs habitants* ».

Contacts presse

COJOP Alpes Françaises 2030 : communication@alpes2030.org
Solideo Alpes 2030 : presse@solideo2030.fr